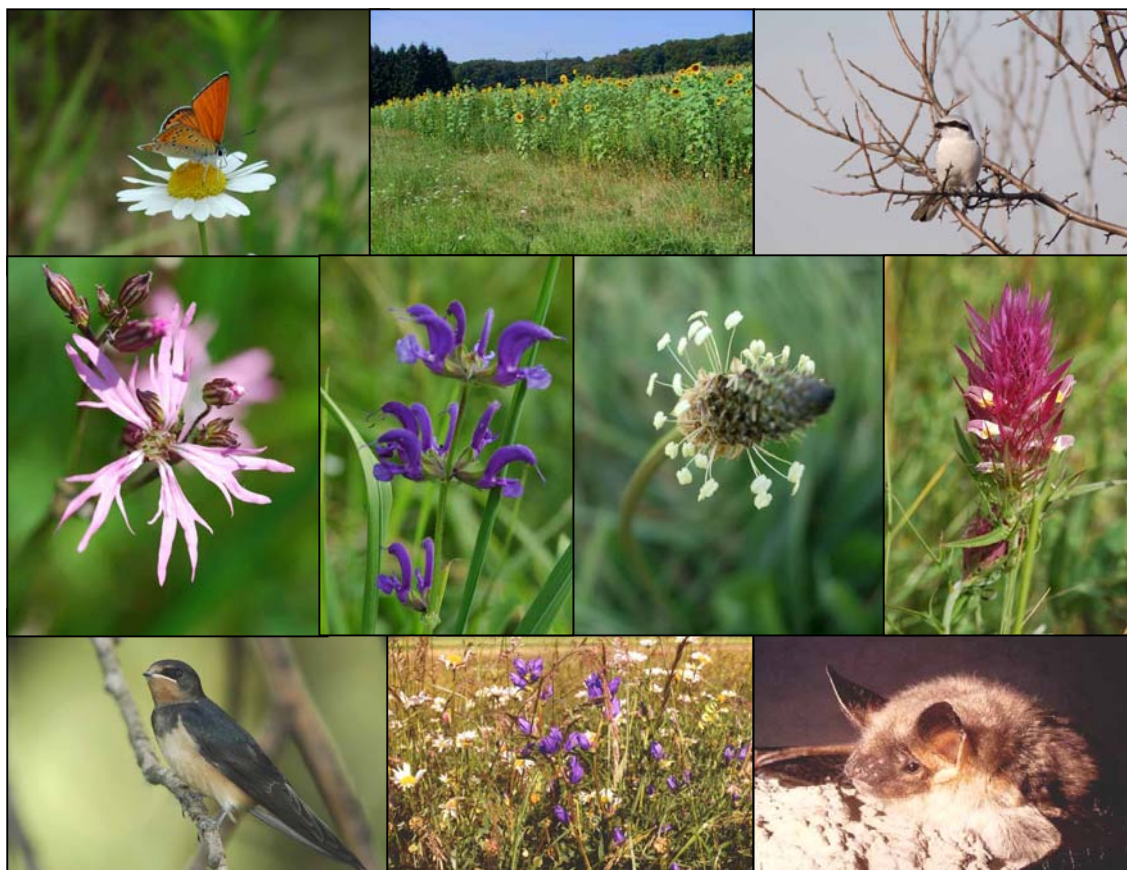


Countdown 2010

"Halt the loss of Biodiversity"



10 mesures prioritaires du SICONA-Ouest



Countdown 2010

"Halt the loss of Biodiversity"



La biodiversité est le fondement de toute vie. Elle offre protection, alimentation, produits pharmaceutiques et comprend:

- la diversité génétique des êtres vivants;
- la multiplicité des espèces;
- la variété des écosystèmes.

Compte tenu de l'accélération de la destruction des écosystèmes et de la disparition des espèces, les Etats présents au Sommet Mondial de la Terre à Johannesburg ont décidé de ralentir d'ici 2010 de manière significative la diminution de la biodiversité. Les pays de l'Europe se sont engagés davantage : A la 5ème Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » à Kiev en mai 2003, les ministres européens de l'environnement, se sont engagés formellement à arrêter d'ici 2010 la perte de la biodiversité.

L'initiative Countdown 2010 (compte à rebours 2010) a pour but d'assurer que les gouvernements tiennent leur promesse. Countdown 2010 est une initiative paneuropéenne qui englobe 53 Etats. Elle est une large alliance d'acteurs originaires de tous les secteurs (gouvernements et administrations nationales et locales, organisations internationales, ONG et secteur privé).

De leur part, les 20 communes du SICONA-Ouest sont décidés à contribuer activement à l'initiative Countdown 2010 pour inverser la perte de la biodiversité et ont arrêté les 10 mesures prioritaires ci-après.

Mesure 1

Mettre en œuvre un plan d'action espèce pour le chat sauvage

Le chat sauvage compte parmi les espèces menacées au niveau européen pour lesquelles le Grand-Duché de Luxembourg doit mettre en œuvre des mesures efficaces en vue d'une protection durable des populations vivant sur son territoire. Dans la région du SICONA-Ouest des populations sont connues à l'heure actuelle dans les vallées de la Mamer et de l'Eisch. Mais l'espèce a également été observée dans la région de Fingig / Kahler / Hivange, près de la Croix de Gasperich et à Dudelange. La présence du chat sauvage dans le « Betebuenger Bësch » est donc probable.

Le chat sauvage est particulièrement menacé par la fragmentation des paysages, mais aussi victime du trafic routier.



Le programme d'action comprend :

- ⇒ des mesures concrètes contre la fragmentation des habitats (en collaboration avec le Musée National d'Histoire Naturelle, le Ministère des Travaux Publics et l'Administration des Ponts et Chaussées);
- ⇒ une optimisation des habitats, notamment moyennant la création de lisières en bordure de forêt (en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et l'Administration des Eaux et Forêts);
- ⇒ création de couloirs boisés en milieu rural.

Mesure 2

Projet en faveur de la flore ségétale (Ackerwildkräuter)

La flore typique des cultures arables a connu une régression continue aux cours des dernières décennies de sorte que la liste rouge de la flore luxembourgeoise parue récemment mentionne presque toutes les espèces végétales liées aux champs dans les catégories « fortement menacées » ou « menacées d'extinction ». Pour sauvegarder la flore liée aux cultures, seuls des bordures de champs non-traitées avec des biocides ont été aménagées jusqu'ici dans le cadre des programmes « biodiversité » mais cette mesure est à elle seule insuffisante pour éviter une extinction complète d'un nombre d'espèces. En complément, des parcelles spécialement aménagées à cet effet sont nécessaire : « Schutzäcker für Ackerwildkräuter »



Le projet en faveur de la flore ségétale comprend :

⇒ l'aménagement de 3 champs en faveur des espèces menacées liées aux cultures sur des terrains appartenant aux communes ou à l'Etat.

Mesure 3

Protection définitive de certains types d'habitat moyennant l'acquisition de terrains à haute valeur écologique

Les prairies maigres de fauche, (*magere Mähwiesen*), les prairies à molinie (*Pfeifengraswiesen*), les pelouses sèches (*Trockenrasen*) et les landes (*Heiden, Sandmager-rasen*) sont protégées en vertu de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » tandis que les prairies à calthion (*Sumpfdotterblumenwiesen*), jouissent d'une protection au niveau national. La plupart des types d'habitats mentionnés ci-avant sont actuellement couverts par des contrats « biodiversité » mais il faut constater que seuls les habitats situés sur des parcelles appartenant à un organisme public jouissent d'une protection durable et définitive.

Conformément au plan national pour la protection de la nature, l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature sera intensifiée dans des zones protégées et sur des sites abritant des espèces ou habitats faisant l'objet d'un plan d'action national :



Le programme d'action comprend :

⇒ l'acquisition de 10 ha de surfaces à haute valeur écologique par les communes membres du syndicat par an.

Mesure 4

Structuration des paysages agraires

Suite au changement structurel de l'agriculture luxembourgeoise, les éléments paysagers deviennent de plus en plus rares. Dans ce contexte on doit constater que les friches et bandes herbacées sont particulièrement menacées et qu'il y a donc urgence pour lancer un programme en faveur de ces éléments en milieu rural :



En vue d'une meilleure structuration des paysages les mesures ci-après sont à réaliser :

⇒ créer de nouvelles bandes herbacées ou de friches en milieu rural sur une surface de 2 ha minimum par an.

Mesure 5

Restauration de prairies maigres de fauche

Les prairies maigres de fauche, jadis très répandues dans notre région, sont devenues rares dans les communes membres du syndicat. Or, à l'inverse des prairies à molinie, il est possible de restaurer des prairies de fauche à haute diversité floristique.



Le projet en faveur des prairies maigres de fauche comprend :

⇒ la création de prairies maigres de fauche à haute diversité biologique sur 2 ha à partir de prairies appauvries en espèce.

Mesure 6

Création de lisières forestières structurées

Une meilleure structuration des lisières forestières sera favorable à la fois aux écosystèmes forestiers et ruraux. De plus, une gestion appropriée des lisières forestières sera bien perçue par les agriculteurs qui sont souvent confrontés à des lisières envahissant les cultures adjacentes. Enfin, le matériel en provenance des lisières forestières peut être utilisé en tant que copeaux de bois à des fins énergétiques.



En collaboration avec l'Administration des Eaux et Forêts il est prévu de :

⇒ créer des lisières structurées en bordure de forêts sur 5 km par an.

Mesure 7

Lutte contre les espèces néophytes invasives

Certaines espèces introduites dans nos régions peuvent poser des problèmes à la flore ou la faune indigène ou même à l'homme. Le présent projet a pour but d'éliminer des espèces particulièrement problématiques dans notre région :



⇒ lutte systématique contre les espèces néophytes invasives dans les habitats naturels ou semi-naturels.

Mesure 8

Protéger la chouette effraie, le martinet, les hirondelles et les chauves-souris dans nos villes et villages

Le martinet, les hirondelles, la chouette effraie et les chauve-souris sont des animaux vivant à proximité de l'homme : le martinet noir est plutôt une espèce des grandes agglomérations tandis que les hirondelles les chouettes effraie et les chauve-souris sont liées aux villages. Vu que ces espèces sont d'une part en voie de régression suite à la restauration ou la démolition de vieux immeubles ou de granges, la détérioration de leurs habitats et que d'autre part elles jouissent d'une certaine sympathie auprès de l'homme, un projet en faveur de la biodiversité en milieu urbain sera réalisé en collaboration avec la LNVL et le Musée National d'Histoire Naturelle comprenant :



- ⇒ par année 250 lieux de nidification / de reproduction pour le martinet (*Mauersegler*), l'hirondelle rustique (*Rauchschwalbe*) et l'hirondelle de fenêtre (*Mehlschwalbe*) ou les chauve-souris seront aménagés;
- ⇒ la sauvegarde ou l'aménagement de minimum 2 lieux de nidification pour la chouette effraie (*Schleiereule*) par village dans les communes membres du syndicat.

Mesure 9

Le grand cuivré - l'espèce phare du SICONA

Le grand cuivré (*Grosser Feuerfalter*) est un papillon lié aux prairies humides non amendées et dont la plus grande partie des sites de reproduction se situe dans le sud-ouest du pays. De plus, le grand cuivré jouit d'une protection stricte en vertu de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ». Enfin, ce beau papillon apparaît dans le logo de notre syndicat et il est donc évident que le SICONA doit s'engager particulièrement pour maintenir les populations existantes :



⇒ création de micro-habitats pour le grand cuivré (*Grosser Feuerfalter*) sur 5 ha de prairies extensives par an (en collaboration avec le Mouvement Ecologique).

Mesure 10

Sauvegarder la pie-grièche grise: espèce menacée au niveau européen

La pie-grièche grise (*Raubwürger*) est devenue très rare dans notre région et en 2006 seulement 6 couples ont été recensés dans les communes de Bertrange, Bettembourg, Dippach, Garnich, Mamer et Reckange-Mess. Cet oiseau est lié aux grands ensembles paysagers peu perturbés et dominés par des pâturages ou des prairies de fauche extensives. Le présent programme d'action a pour but de sauvegarder et d'améliorer les paysages abritant cette espèce phare de nos paysages ruraux :



⇒ amélioration de biotopes pour la pie-grièche grise sur 20 ha de prairies ou de pâturages par an en collaboration avec la LNVL.

Les 20 communes du SICONA-Ouest

